

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

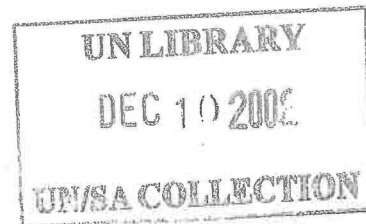
REFERENCE:

NV/2002/31

The enclosed communication, available in French, is transmitted to the permanent missions of the States Members of the United Nations at the request of the Ministers for Foreign Affairs of Chad and Cyprus.

24 September 2002

\* \* \*



La communication ci-jointe, disponible en français, est transmise aux missions permanentes des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à la demande des Ministres des Affaires étrangères de Chypre et du Tchad.

24 septembre 2002

**MISSION PERMANENTE DE  
LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

**MISSION PERMANENTE DE  
LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

**New York, le 18 Septembre 2002**

**S.E. M. Kofi ANNAN  
Secrétaire-Général  
des Nations Unies  
New York**

**Excellence:**

Nous avons l'honneur de Vous informer que le Gouvernement de la République de Chypre et le Gouvernement de la République du Tchad sont convenus d'établir des relations diplomatiques entre eux ce jour 18 Septembre 2002.

Nous sollicitons votre assistance pour transmettre le communiqué ci-joint, que nous avons signé après accord de nos Gouvernements, à tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies.

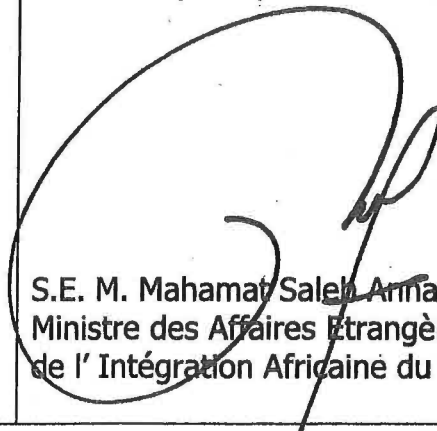
Veuillez agréer, Excellence, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la République de Chypre



S.E. Dr. Ioannis Kasoulides  
Ministre des Affaires Etrangères  
de la République de Chypre

Pour la République du Tchad



S.E. M. Mahamat Saleh Annadif  
Ministre des Affaires Etrangères et  
de l'Intégration Africaine du Tchad

**COMMUNIQUE CONJOINT  
RELATIF A  
L' ETABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES  
ENTRE  
LA REPUBLIQUE DE CHYPRE ET LA REPUBLIQUE DU TCHAD**

La République de Chypre et la République du Tchad,



Guidées par leur volonté mutuelle de développer des relations de partenariat et de coopération notamment dans les domaines politique, économique, culturel, humanitaire ;

Fidèles à leurs obligations découlant du droit international, notamment de la Charte de Nations Unies ;

Sont convenues d' établir des relations diplomatiques, au niveau des Ambassades, conformément à la Convention de Vienne du 18 Avril 1961 sur les relations diplomatiques.

La République de Chypre et la République du Tchad sont confiantes que l' établissement de relations diplomatiques entre elles, conforme à leurs intérêts nationaux, facilitera le renforcement de la coopération internationale et la paix dans le monde.

Fait à New York, le 18 Septembre, 2002

<p>Pour la République de Chypre</p>  <p>S.E. Dr. Ioannis Kasoulides Ministre des Affaires Etrangères de la République de Chypre</p>	<p>Pour la République du Tchad</p>  <p>S.E. M. Mahamat Saleh Annadif Ministre des Affaires Etrangères et de l' Intégration Africaine du Tchad</p>
--	---

**COMMUNIQUE CONJOINT  
RELATIF A  
L' ETABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES  
ENTRE  
LA REPUBLIQUE DU TCHAD ET LA REPUBLIQUE DE CHYPRE**

La République du Tchad et la République de Chypre,

Guidées par leur volonté mutuelle de développer des relations de partenariat et de coopération notamment dans les domaines politique, économique, culturel, et humanitaire;

Fidèles à leurs obligations découlant du droit international, notamment de la Charte de Nations Unies,

Sont convenues d' établir des relations diplomatiques, au niveau des Ambassades conformément à la Convention de Vienne du 18 Avril 1961 sur les relations diplomatiques.

La République du Tchad et la République de Chypre sont confiantes que l' établissement de relations diplomatiques entre elles, conforme à leurs intérêts nationaux, facilitera le renforcement de la coopération internationale et la paix dans le monde.

Fait à New York, le 18 Septembre, 2002

Pour la République du Tchad

Pour la République de Chypre

  
S.E. M. Mahamat Saleh Annadif  
Ministre des Affaires Etrangères et  
de l' Intégration Africaine du Tchad

  
S.E. Dr. Ioannis Kasoulides  
Ministre des Affaires Etrangères  
de la République de Chypre